CFA EVE CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN APPRENTISSAGE

BAC +3
Licence Professionnelle
Code RNCP : 29776

version : janvier 2024

LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité - Parcours : Gestion Comptable et Financière

Site de CERGY-PONTOISE

Type de contrat
Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

Durée de la formation
12 mois
525 heures

Formation délivrée par
le cnam Ile-de-France

Objectifs

Permettre aux apprentis d'acquérir des compétences mais surtout une vision exhaustive des besoins en gestion comptable et financière nécessaires au pilotage d'entreprises de taille moyenne :

- Etablir des états financiers et savoir les utiliser à des fins d'analyse et de gestion,
- Elaborer des outils de gestion pertinents adaptés aux PME industrielles et de services à la fois pour la mesure des coûts et le pilotage des performances économiques et financières,
- Devenir des Hommes du dialogue de gestion au service des dirigeants dans le cadre de la prise de décision et de l'évaluation des résultats.

Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+2 : DUT GEA (option Finance Comptabilité) ou BTS Comptabilité Gestion

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de janvier

Rythme d'alternance

2 jours en formation (lundi et mardi) / 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi et vendredi)

Rentrée : fin aout/début septembre

Contacts

Responsable pédagogique : Sonny SERVAIS – sonny.servais@cnam-iledefrance.fr -Tél. : 06 58 20 76 02

Contact administratif : Sophie POLIGNY - cergy.alternance@cnam-iledefrance.fr -Tél. : 01 34 43 49 91

Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09 /

Lieu(x) de formation

CNAM / Lycée Galilée
11 avenue du Jour
95801 Cergy-pontoise

le cnam Ile-de-France

Programme de la formation

CFA040 : Révision des bases de la gestion comptable et financière

CFA115 - Comptabilité financière des sociétés

CFA120 - Comptabilité approfondie de l'entreprise

- Difficultés comptables
- Consolidation et IFRS

CCG101 - Comptabilité et Contrôle de Gestion : Initiation I

- Thème principal : les fondamentaux du processus budgétaire
- Méthode du coût complet par centres d'analyse
- Méthode du coût complet par activités (méthode ABC)
- Méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes
- Les principales méthodes de calcul des coûts en coûts partiels
- Le coût marginal
- Le coût cible

CCG102 -Comptabilité et Contrôle de Gestion : Initiation II

- Thème principal : Les fondamentaux du processus budgétaire
- Budget des ventes et techniques de prévision des ventes
- Budget de la production et techniques de prévision de la production
- Budget des approvisionnements et techniques de prévision des approvisionnements

GFN101 - Finance d'entreprise : Initiation à la gestion financière

- Calculs financiers et taux d'intérêt Evaluer les projets d'investissement
- Gestion et politique financières

ANG300 - Anglais Professionnel

Améliorer ses compétences en anglais oral et écrit pour communiquer efficacement dans des situations professionnelles courantes en entreprise

UAM107 - Expérience professionnelle et rapport d'activité

Rapport d'activité

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations…
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics…

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

CFA EVE CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN APPRENTISSAGE

48, cours Blaise Pascal
91025 EVRY-COURCOURONNES Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr
UAI : 0912119J – SIRET : 402 924 849 00027